

Monsieur le Préfet
Direction départementale des
territoires de la Marne
40 boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Bergères le 8 novembre 2023

OBJET : arrêté préfectoral AP n° 2023-EP-162-IC

Avis relatif au projet « Parc éolien de Fromentières »

A l'attention de Monsieur Claude MAUPRIVEZ Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A peine une année s'est-elle écoulée que le harcèlement éolien voit de nouveau le jour à proximité de notre vallée du Petit Morin avec ce nouveau projet concernant non seulement la commune de FROMENTIERES mais bien évidemment les communes limitrophes dont la nôtre à Bergères Sous Montmirail.

Si nous étions opposés au projet dit des Rieux vous comprendrez aisément que nous ne le sommes pas moins en l'état des documents communiqués.

Mêmes causes, mêmes effets négatifs sur :

- La biodiversité
- La faune (destruction des populations migratoires, des chauves-souris etc...)
- L'environnement avec une artificialisation des sols dramatique pour les générations à venir
- La qualité de vie des habitants des terroirs concernés
- Les paysages avec un mitage dont la concentration devient inacceptable
- La valeur des biens immobiliers

Plus grave encore, il s'agit ici de la captation de l'eau potable alimentant les sources de la Commune du THOULT TROSNAY (eau distribuée notamment sur Bergères Sous Montmirail où nous résidons).

Les implantations de socles d'éoliennes supposent une artificialisation des sols comme le relate en 2020 l'association NEGAWATT qui ne passe pas pour être anti-éoliennes ! :

"La masse de la terre remblayée qui recouvre le radier en béton joue également un rôle important dans la stabilité ; dans l'exemple précédent, elle représente une masse de 400 tonnes.

*Les modèles d'éoliennes les plus récemment installés en France ont un mât de 100 mètres de hauteur et un rotor de 100 mètres de diamètre pour une puissance de 3 MW. La fondation a alors une vingtaine de mètres de diamètre, pour une profondeur toujours de 3 mètres. **La masse de béton atteint alors plutôt 800 tonnes, armé de 40 tonnes d'acier.**"*

Le résultat concret est le suivant pour une seule éolienne :



Concernant ce projet, ce résultat doit être multiplié par 6 puisque c'est le nombre (provisoire) d'éoliennes projetées.

Les eaux de pluie de ruissellement provenant du plateau de Fromentières vont donc se trouver impactées et inmanquablement détournées par ces 4800 tonnes de béton et 240 tonnes d'acier avec comme conséquence le non-approvisionnement des sources situées en contrebas sur la Commune du THOULT TROSNAY.

C'est ainsi que ce projet met en péril l'alimentation en eau de nos communes dont celle de Bergères Sous Montmirail dans une période où l'on se plaît à rappeler l'importance des périodes de sécheresse, l'absence de remplissage des nappes souterraines, et où l'on vit d'arrêtés préfectoraux en arrêtés préfectoraux nous interdisant l'utilisation de l'eau potable....

La spéculation financière doit-elle passer au dessus des impératifs vitaux de nos territoires dont font partie les alimentations en eau potable de nos concitoyens ?

Cette année une nouveauté est intervenue dans le souhait du Préfet de la Marne de recueillir l'avis du conseil communautaire.

L'avis du conseil communautaire de la CCBC ne reflète que l'avis unilatéral des Maires et élus et non celui des administrés, ce qui pose problème car dans ces projets, des conflits d'intérêts existent entre

certaines élus propriétaires fonciers directement concernés par le retour financier qu'ils en attendent et les porteurs de projets prêts à faire des offres en conséquence.

Si l'on cumule les projets des RIEUX, de VAUCHAMPS et de FROMENTIERES actuellement en cours, ce n'est pas moins de 21 éoliennes qui seront installées de part et d'autre de la D 933 sur une distance de 18 kms sans tenir compte des couloirs migratoires (récemment présence de cigognes à Fromentières), des zones d'exclusion figurant dans la charte classant le vignoble au patrimoine de l'UNESCO dont on se plait à répéter qu'elle ne possède aucune valeur juridique... (à l'identique des sites de mémoire qui viennent d'être classés : bientôt des éoliennes sur le site de Mondement ?) ce, en contradiction flagrante avec la sauvegarde du patrimoine et le respect de la biodiversité.

Certains élus se targuent de l'argument selon lequel cette énergie non pilotable permet de subvenir aux besoins énergétiques du territoire couvert par la CCBC est inopérant puisque d'ores et déjà selon ce qui est avancé par ENEDIS, ce territoire produisait plus qu'il ne consommait en 2019, ce qui implique que la contrepartie des nuisances et désordres subis par ses habitants va au bénéfice de ceux qui ne sont pas impactés par la présence des éoliennes.

Force est de constater que la quasi absence d'éoliennes en Alsace et le massacre de notre région sont des phénomènes purement politiques et non le reflet d'études techniques visant à améliorer les besoins énergétiques des individus.

Aujourd'hui, nous avons les moyens de constater l'inopérance de l'éolien sur la production électrique de notre pays, énergie non pilotable, non rentable mais destructrice de l'environnement.

Par ce nouveau projet, notre terroir est sacrifié de façon inique et au mépris de l'égalité entre les citoyens en vertu de décisions prises il y a bien longtemps en haut lieu, sans concertation réelle (les enquêtes publiques n'étant qu'un simulacre de démocratie) sinon avec les représentants des collectivités territoriales qui ont scellé le devenir de notre région pour des raisons essentiellement politiques.

Ce projet comme les précédents et malheureusement les futurs n'est dicté que par une attitude mercantile qui vise avant tout à réaliser des profits financiers colossaux par des sociétés gigognes étrangères dont l'existence éphémère fera qu'elles ne seront aucunement en capacité de procéder au démantèlement des matériels devenus obsolètes dans une vingtaine d'années.

C'est donc une opposition catégorique que nous formulons à l'encontre de ce projet.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de notre considération distinguée.